

Sommaire

Actualités européennes	2
Perspectives 2014-2020	3
Actualité des politiques environnementales européennes	4
Mouvement à la DG Environnement	5
Actualité des financements européens et nationaux	5
Ressources et documents	7
Dans le JO de l'Union européenne	7

Edito

Actualités d'Enviropea

ENVIROPEA fait partie de l'instance nationale de concertation partenariale (INCOPAP). Le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires – nouveau nom de la DATAR) a choisi Enviropea pour représenter parmi d'autres la « société civile » dans l'instance mise en place pour le suivi de la mise en œuvre des Fonds structurels (FESI) en France et faire remonter les questions et sollicitations quant à cette mise en œuvre. Enviropea fait partie des 51 organisations diverses qui composent la partie « société civile et acteurs économiques » de cette instance auxquels s'ajoutent 18 représentants des administrations, 16 des collectivités et 16 des partenaires sociaux.

Par ailleurs, Enviropea participe aux travaux des GTN (groupes techniques nationaux) ; comités placés sous l'égide du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui préparent et accompagnent la mise en œuvre des thématiques Énergie et Environnement d'Horizon 2020.

Projet de loi sur la transition énergétique

Ségolène Royal a présenté, en Conseil des ministres le 30 juillet dernier, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Ce projet fixe des objectifs clairs, avec pour priorités les bâtiments, les transports, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, la sûreté nucléaire. Il met en place des outils opérationnels ainsi que des aides pour faciliter la transition énergétique et lutter contre le réchauffement climatique.

Retrouvez plus informations sur le site du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-transition-energetique-pour-la-.html>

Présidence italienne

Depuis le 1^{er} juillet et ce jusqu'au 31 décembre 2014 l'Italie exerce la Présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. Le programme de la présidence italienne se concentre sur l'emploi et la croissance économique, notamment dans le but de faire de la croissance et de l'emploi une constante des politiques européennes, la promotion d'une citoyenneté active en assurant un bon fonctionnement et une coopération loyale entre les Institutions européennes et la politique étrangère avec l'élargissement comme priorité stratégique.

Plus d'infos sur : <http://italia2014.eu/fr/>

Un nouveau site web pour Enviropea

Le nouveau site d'Enviropea est en ligne depuis fin juillet à la même adresse : www.enviropea.com. Il est organisé de façon intuitive afin de vous aider à trouver les informations recherchées sur les programmes européens. Vous y trouverez toutes les informations essentielles liées au programme LIFE, notamment pour l'appel à propositions 2014, et des outils utiles tels une Foire Aux Questions et un guide d'utilisation du système de candidature en ligne eProposal. Vous pouvez consulter les projets sélectionnés lors des précédents appels à propositions. Sont aussi disponibles des informations sur les programmes régionaux et Horizon 2020 ainsi que leurs appels à projets respectifs.

Actualités européennes

Président, Commissaires, Commissions et même Directions générales ; tout bouge dans l'Union.

Il y a déjà quelques mois le nouveau président du Conseil européen (le polonais Donald Tusk), la Haute Représentante aux affaires étrangères (l'italienne Federica Mogherini) ainsi que le Président de la Commission (le luxembourgeois Jean-Claude Juncker) avaient été désignés par les membres du Conseil européen. Il revenait à ce dernier de composer « sa Commission » à partir des Commissaires désignés par chacun des autres pays européens. C'est chose faite depuis le 10 septembre avec l'annonce de la répartition des portefeuilles. La presse a souligné la nouveauté consistant en la désignation de vice-présidents et le rôle donné au 1er vice-président (le néerlandais Frans Timmermans) ainsi que les désignations « à contre-emploi » du Commissaire anglais voir du Commissaire français (Pierre Moscovici).

Concernant les sujets qui nous préoccupent particulièrement à Enviropea on retiendra : la désignation du Commissaire irlandais Phil Hogan à l'agriculture et au développement rural, de l'espagnol (déjà très controversée) Miguel Arias Cañete à l'énergie et au climat (regroupés pour l'occasion), du hongrois Tibor Navracsics à l'éducation, la culture, la jeunesse et la citoyenneté, du lituanien Vytenis Andriukaitis à la santé et à la sécurité alimentaire, de la roumaine Corina Crețu (suspectée selon « Le Monde » d'avoir eu des liens avec le KGB) à la politique régionale, de l'ingénieur portugais Carlos Moedas à la recherche, la science et l'innovation et du slovaque Maros Sefcovic au transport et à l'espace.

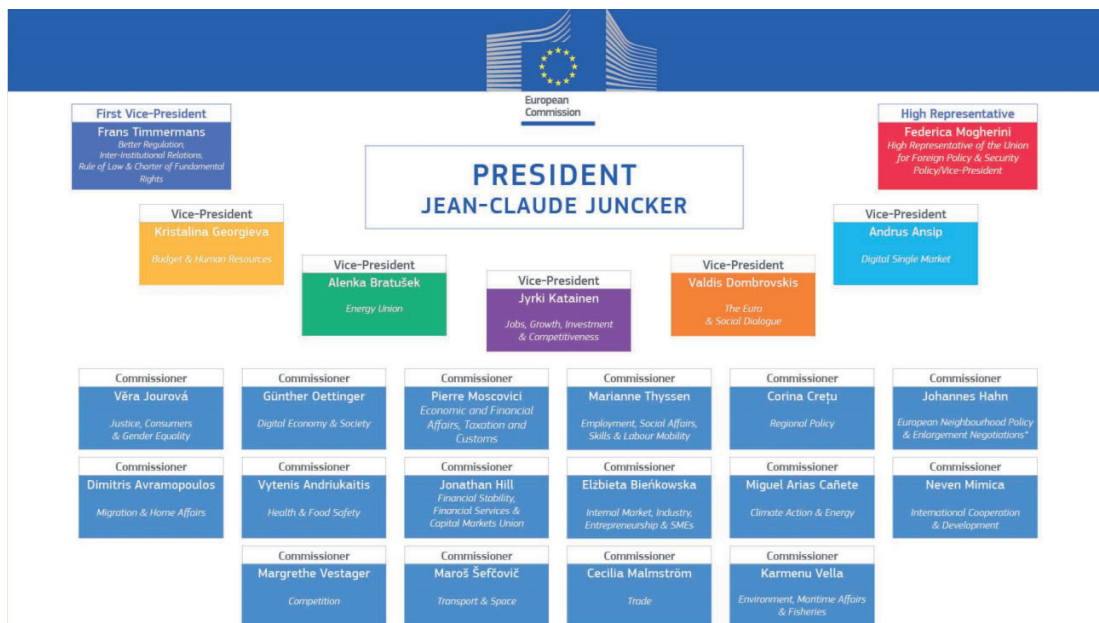
L'environnement revient au Commissaire maltais Karmenu Vella. Cet architecte de 64 ans était ministre du tourisme dans le gouvernement maltais et la presse maltaise elle-même s'est étonnée de ce choix pour un pays « peu soucieux de son propre environnement ». Peut-être s'agit il d'une autre désignation « à contre-emploi » du Président Juncker ?

Le Commissaire Vella sera certainement plus à l'aise sur l'autre partie de l'action communautaire placée sous sa responsabilité : les affaires maritimes et la pêche. L'argument développé pour justifier le regroupement environnement et affaires maritimes sous une tutelle unique est la « twin logic of « blue » and « green » growth » (extrait du communiqué de presse de la Commission)!

Par ailleurs la désignation des Commissaires s'est accompagnée d'un redécoupage des responsabilités au sein des DG de la Commission ; ainsi une partie de la l'Unité A2 (celle concernant les déchets alimentaires) et une partie de l'Unité A3 (celle concernant les biocides) de la DG Environnement seront déplacées à la DG Santé-Consommation (elle-même largement amputée d'Unités filant vers la DG Entreprises et la DG Justice).

Signalons que les Commissaires doivent maintenant se présenter devant les différentes commissions du Parlement européen, que ces auditions sont loin d'être une formalité et qu'elles ont souvent, par le passé, conduites à des rejets ou des renoncements. Au final, c'est le Parlement tout entier qui doit voter pour valider la nouvelle composition de la Commission européenne.

Plus d'infos : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-984_fr.htm



Eurostars 2 est lancé

Eurostars est le programme qui, depuis 2008, a pris le relai du programme Eureka pour le soutien aux projets de PME associées dans un cadre transnational. Il concerne dorénavant tous les pays de l'UE plus la Norvège, Israël, la Turquie, l'Irlande et la Suisse. Il est doté d'un budget de 283 M€. Eurostars2 fonctionne sur la base d'un programme de travail annuel et d'appels à propositions.

Eurostars2 soutient les activités de recherche menées par des PME qui doivent conduire à une entrée sur le marché des innovations dans un délai de 2 ans. Le projet Eurostars type comporte 3 à 4 participants provenant de 2 à 3 pays d'une durée de 29 mois et d'un budget de 1,4M€.

La dernière date limite pour le dépôt des projets était le 14 septembre 2014.

Plus d'infos sur : www.eurostars-eureka.eu/

<http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/eurostars-programme>

Contacts en France : Nathalie Trannois, Eliane Guerin, Ineke Petit, Patrick Cornet (coordinateur national), Odile Herin, Amandine Karoui EUREKA France/Bpifrance qui peuvent être contactés selon le modèle nom.prenom@bpifrance.fr.

Encadrement des aides d'État

Différentes Communications ont été publiées cet été (cf. le relevé des Journaux Officiels en fin de lettre) concernant la refonte des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation, aux entreprises en difficultés, pour la protection de l'environnement, dans l'agriculture et la forêt.

Pour faire court et pour répondre à une question souvent posée de savoir si les aides attribuées au titre de LIFE ou d'Horizon 2020 sont soumises à cet encadrement, il convient de se référer à l'article définissant le champ d'application qui mentionne « tout financement de l'Union géré au niveau central par les institutions, les agences, des entreprises communes ou d'autres organes de l'Union et qui n'est pas contrôlé ni directement ni indirectement par les États membres ne constitue pas une aide d'État ». Par contre lorsqu'un tel financement de l'Union est combiné à d'autres aides d'État ces dernières seront prises en considération pour déterminer si les seuils de notification et les intensités d'aide maximales sont respectés.

Perspectives 2014-2020

L'Accord de Partenariat France-UE a été adopté le 8 août 2014.

Transmis le 31 décembre 2013, il devait initialement être accepté par la Commission européenne dans un délai de 6 mois ! Ce n'est que le 13ème accord adopté au niveau de l'UE ; c'est dire si les négociations entre les services de l'Etat (et de l'ARF) et la Commission ont été serrées !

Le communiqué de presse confirme les budgets alloués à la France : 11,4 Md€ pour le FEADER, 15,9 Md€ pour le FEDER et le FSE (3,41 pour les régions les moins développées, 4,25 pour les régions en transition, 6,35 pour les plus développées, 825M€ pour INTERREG transfrontalier, 265M€ pour INTERREG transnational, 443M€ d'allocation spéciale pour les régions ultra périphériques et 310M€ pour l'initiative pour l'emploi des jeunes) et 588 M€ pour le FEAMP (en euros courants).

Le texte complet de l'accord est disponible sur www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Accord-de-partenariat

Le communiqué de presse de la Commission : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-906_fr.htm

Plus d'infos sur les autres accords de partenariats adoptés sur http://ec.europa.eu/contracts_grants/agreements/index_en.htm

Rappelons que cet accord de partenariat définit le cadre national des priorités des FESI dans lequel doivent s'inscrire les Programmes opérationnels régionaux ou interrégionaux.

Une grande manifestation de lancement est programmée le 14 novembre à Montpellier sous l'égide du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), de l'association des régions de France (ARF) et de la Région Languedoc-Roussillon.

Concernant les Programmes opérationnels régionaux et interrégionaux (Alpes, Loire, Pyrénées, Massif central, Rhône), ils ont été transmis fin mars-début avril. Ils devaient également être acceptés dans un délai de 6 mois mais leur adoption ne devrait pas être effective avant mi-novembre pour les premiers d'entre eux.

Les tableaux présentant les budgets FEDER, FSE Région, FSE Départements par Région, au niveau interrégional et national sont disponibles sur notre site dans la rubrique « En région - Les Fonds structurels en France – Budgets ».

Concernant les territoires couverts par les 3 volets d'INTERREG (coopération territoriale européenne), chacun est maintenant doté de son budget (pour l'ensemble des territoires concernés en France et dans l'UE). A retrouver sur notre site dans la même rubrique.

Nous compléterons prochainement ce tableau avec la mention des autorités de gestion désignées pour chacun des territoires et avec les 4 priorités (parmi les 11 fixées dans la stratégie Europe 2020) que chaque territoire aura choisi pour structurer son programme opérationnel. Les PO INTERREG doivent parvenir à Bruxelles avant le 22 septembre 2014.

Les premiers retours en provenance des « drafts » élaborés au niveau des territoires laissent à penser que l'environnement (et en particulier la conservation de la nature et de la biodiversité) devrait trouver dans la plupart des PO INTERREG une place plus importante que dans les PO FEDER. C'est par exemple le cas du PO France-Wallonie-Flandres qui propose un axe « Protéger et valoriser l'environnement par une gestion intégrée des ressources transfrontalières ».

Nouveauté de la période 2014-2020 : les départements adjacents des départements frontaliers sont dorénavant totalement, et sans restrictions, éligibles au financement des programmes INTERREG A correspondants.

Nota : la préparation des programmes opérationnels aux niveaux départementaux, régionaux et interrégionaux s'accommode assez mal de la réforme des collectivités locales en cours. Ne pas savoir si sa collectivité existera dans un an, à quelle région elle sera rattachée et du coup à quel espace INTERREG elle doit se référer pose de nombreux problèmes aux territoires et à ceux qui doivent rédiger les programmes !



Actualité des politiques environnementales européennes

Rapport de la Cour des comptes européenne sur les mesures de soutien aux énergies renouvelables

Si ce rapport mentionne que les aides ont été attribuées conformément aux règles de financement de l'Union et aux objets des lignes budgétaires, il insiste sur le faible rapport coût-efficacité de ces aides. Cette conclusion devrait amener plus de rigueur dans l'attribution des aides, désormais importantes, dédiées aux énergies renouvelables dans la programmation FEDER.

Rapport à retrouver sur : www.eca.europa.eu/fr/Pages/AuditReportsOpinions.aspx

Le numéro de juillet de la Lettre d'information Nature et Biodiversité « Natura 2000 » de la Commission européenne titre sur « Les possibilités de financement de l'UE pour la biodiversité en Europe ».

De l'article de référence, on peut retenir 4 points clés :

- • • le rôle primordial de LIFE, et à un second degré, d'Horizon 2020 pour le financement de projets directement en lien avec les priorités des politiques européennes
- • • la nécessité d'orienter les projets de conservation de la nature et de la biodiversité vers des objectifs de développement économique et social ou d'aménagement rural pour qu'ils puissent bénéficier des aides du FEDER/FSE ou du FEADER
- • • l'importance donnée par la Commission au cadre d'action prioritaire (prioritised action framework ou PAF) que chaque État est censé produire comme outil de coordination de l'intervention des différents fonds européens et de la contribution des États et des autres collectivités territoriales (selon l'article 8 de la directive Habitats). Aucune information n'est, pour l'heure, disponible sur le contenu du cadre prioritaire proposé par la France et de la situation de sa validation par la Commission européenne.
- • • la publication d'un guide à l'attention des porteurs de projets pour les orienter (et les mobiliser) dans l'utilisation des différents fonds européens.

Le guide « **Guidance handbook : Financing Natura 2000 – EU funding opportunities in 2014-2020** » a été réalisé par le WWF Europe. Comme celui réalisé par la même organisation en 2007 (pour la période 2007-2013), il fait une analyse fonctionnelle assez exhaustive des interventions liées à la conservation de la nature qu'il met en corrélation avec les possibilités de financement inscrites dans les règlements des différents fonds étudiés telles qu'elles ont été publiées en décembre 2013. La principale limite de ce guide – et elle n'est pas éludée en page 14 – est qu'il s'agit d'un travail passablement théorique dans la mesure où la décision concernant les FESI (FEADER, FEDER et FSE) ne se situe pas au niveau européen et sera une déclinaison politique partielle et régionalisée des priorités européennes. Ce guide devrait être complété d'un tool kit et devait faire l'objet d'une journée d'information en France qui a été annulée !

Plus d'infos sur www.financing-natura2000.eu/ et http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/financing/index_en.htm

L'ATEN a programmé une journée d'échange technique (JET) pour le 6 novembre 2014 sur le thème du financement de Natura 2000.

Plus d'infos sur www.espaces-naturels.fr/



Mouvements à la DG Environnement



Quelques changements dans l'organigramme de la DG Environnement

Peter Gammeltoft ayant quitté la direction de l'Unité C1 (Eau) a été remplacé par Pavel Misiga, lui-même remplacé par Hugo-Maria Schally à l'Unité A1 (économie circulaire et éco-innovation), lui-même remplacé par Astrid Schomaker à l'Unité E2 (global sustainability, trade and multilateral agreements) qui a quitté l'Unité C2 (marine environment and water industry) sans être pour le moment remplacée...

Dans les Unités LIFE l'adjoint d'Hervé Martin à l'Unité LIFE Environnement est désormais Christian Strasser en remplacement de Joachim Capitaou. L'Unité LIFE Nature est toujours dirigée par Angelo Salsi avec Anne Burrill comme adjointe. Apparaît désormais dans l'organigramme, l'agence exécutive EASME avec Beatriz Yordi-Aguirre comme chef d'Unité LIFE et Eco-innovation. L'organigramme complet est disponible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/dgs/environment/directory.htm>.

Et dans les équipes d'assistance LIFE.

Au JOs de l'UE ont été publiés 2 appels d'offres pour le renouvellement, d'une part de l'équipe en charge de l'évaluation des propositions LIFE, d'autre part de l'équipe externe en charge du suivi des projets financés.

Le premier appel a déjà rendu son verdict et l'évaluation des propositions sera dorénavant conduite par le bureau MWH en remplacement du bureau AGRECO qui effectuait cette tâche jusqu'alors.

Pour le suivi (mission effectuée jusqu'alors par le consortium Astrale dont le bureau Oréade Brèche pour la France) les offres ont été déposées le 7 août et la réponse de la Commission est attendue pour le mois septembre/octobre.



Actualité des financements européens et nationaux



Résultats du premier appel PME d'Horizon 2014

L'instrument PME est l'une des nouveautés majeures d'Horizon 2020 dans la mesure où une PME seule peut candidater et où le système de présentation en 2 étapes est original et adapté. Il a par ailleurs fait l'objet d'une forte promotion tant au niveau européen que national ; l'enjeu était important puisqu'il s'agissait d'enfin mobiliser les PME sur la recherche et l'innovation au niveau européen.

Les résultats du premier appel clôturé le 18 juin 2014 concernant l'étape 1 - qui permet d'accorder un budget de 50k€ à chaque proposition retenue afin qu'elle prépare la phase 2 de présentation du projet définitif - ont été diffusés par la Commission. Les résultats sont très satisfaisants si on s'en tient au nombre de propositions déposées (2666 propositions dont 167 françaises) mais plus inquiétants si on regarde le taux de succès extrêmement faible (et dissuasif) de 6,79% (175 propositions retenues).

Le budget étant distribué entre les différents défis sociétaux les résultats sont contrastés :

- pour la thématique blue growth : 3 projets retenus pour 48 propositions
- pour low carbon energy systems : 23 projets retenus pour 374 propositions
- pour éco-innovation : 12 projets retenus pour 248 propositions
- pour green transport : 26 projets retenus pour 227 propositions

Les performances des porteurs de projets français sont faibles puisque seulement 9 projets ont été retenus (dont 3 dans la catégorie ouverte « open disruptive innovation » et un seul dans chacune des 4 thématiques environnementales mentionnées ci-dessus). La France arrive en 6ème position derrière l'Italie (39 projets retenus), le Royaume-Uni (26), l'Espagne (20), l'Allemagne (11) et l'Irlande (10).

Il y a tout lieu de craindre que bon nombre de propositions recalées à ce premier appel vont se reporter sur le second (date de clôture fixée au 24 septembre 2014) ce qui risque d'amplifier, par effet de vague, le nombre de propositions présentées.

Afin d'éviter cette situation la Commission diffuse, à l'attention des PME, 6 leçons à tirer du premier appel ;

- projets trop focalisés sur le projet et pas assez sur les opportunités d'affaires ;
- pas suffisamment convaincant sur la description de l'entreprise : expliquer pourquoi votre entreprise sera la meilleure ;
- informations insuffisantes sur de nouveaux débouchés compétitifs ;
- niveau d'innovation trop bas proposant le développement d'un produit existant déjà sur le marché ;
- proposition d'une seule idée, sans véritable concept de commercialisation ;
- tenter juste sa chance n'est pas suffisant : l'instrument P.M.E. n'est pas une loterie !

Le dernier élément laisse sceptique ; cela voudrait-il signifier qu'un grand nombre de propositions étaient farfelues ?

Plus d'infos sur http://ec.europa.eu/easme/sme_en.htm

Guide d'utilisation de soumission de candidature : Ce manuel est destiné à toute organisation ou individu qui souhaite soumettre une demande de subvention dans le cadre d'une initiative européenne du programme Horizon 2020. Il est disponible en anglais à l'adresse http://ec.europa.eu/research/participants/data/support/sep_usermanual.pdf.

NER 300

Nous avons à plusieurs reprises mentionné l'existence et le fonctionnement de l'instrument NER 300 ainsi que les résultats un peu surprenants du premier appel (avec un nombre de projets abandonnés très important).

Les résultats du 2ème appel ont été publiés en juillet. Un milliard d'euros sera attribué à 19 projets énergétiques (sur 31 propositions). Parmi ces lauréats, le projet Geostrass de centrale à géothermie profonde à la frontière franco-allemande portée par le groupe Fonroche géothermie qui recevra une aide de plus de 16 M€, le projet NEMO exploitant l'énergie thermique des mers au large de la Martinique, porté par Akuo Energy avec comme partenaire la DCNS qui recevra une aide de 72 M€. Alstom est associé au projet de captage-stockage de CO2 de White Rose au Royaume uni. Ce projet a obtenu une aide de l'ordre de 330 M€.

Deux autres projets français auraient pu être acceptés si une règle limitant à 3 projets par pays et par priorité n'était en vigueur dans ce programme. Le premier appel avait vu l'acceptation des projets Vertimed et UPM Stracel.

Plus d'infos (avec toujours ce ton unique sur un site officiel) sur : www.ner300.com/

Biodiversa

Résultats de l'appel 2013-2014 de l'ERA Net Biodiversa dont le thème était « promoting synergies and reducing trade-offs between food supply, biodiversity and ecosystem services »

BASIL	Landscape-scale biodiversity and the balancing of provisioning, regulating and supporting ecosystem services
Eco-serve	Sustainable provisioning of multiple ecosystem services in agricultural landscapes
ECODEAL	Enhancing biodiversity-based ecosystem services to crops through optimized densities of green infrastructure in agricultural landscapes
Ecofruit	Managing ecosystem services for fruit production in different European climates
PromESSinG	Management concept for Central European vineyard ecosystems: Promoting ecosystem
STACCATO	SusTaining AgriCultural ChAnge Through ecological engineering and Optimal use of natural resources services in grapes
TALE	Towards multifunctional agricultural landscapes in Europe: Assessing and governing synergies between biodiversity and ecosystem services
VineDivers	Biodiversity-based ecosystem services in vineyards: analysing interlinkages between plants, pollinators, soil biota and soil erosion across Europe
CP ³ (liste de réserve)	Civil-Public-Private-Partnerships and collaborative governance approaches for policy innovation to enhance biodiversity and ecosystem services delivery in agricultural landscapes
BEEHOPE (liste de réserve)	Honeybee Conservation centres in Western Europe: an innovative strategy using sustainable beekeeping to reduce honeybee decline.

La Commission européenne a accepté de financer le réseau sous forme d'ERA NET du programme Horizon 2020 pour 5 années supplémentaires (Biodiversa 3).

Plus d'infos sur www.biodiversa.org



Ressources et documents



Rapport de l'EEA sur environnement et bien-être

Ce rapport rappelle que la santé humaine et le bien-être sont influencés de façon à la fois positive et négative par les conditions environnementales, avec les conséquences socio-économiques qui en découlent. Ces relations complexes nécessitent une approche pluridisciplinaire pour développer des stratégies de recherche qui répondront à la fois aux questions présentes et futures. Horizon2020 encourage une telle approche dans le financement de la recherche, en utilisant les « Défis sociétaux » comme base d'agenda pour une recherche pluridisciplinaire sur les enjeux liés à l'environnement, la santé et le bien-être. Le rapport souligne que les multiples liens du système entre l'utilisation des ressources naturelles, la qualité de l'environnement, la santé et le bien-être nécessitent de se dégager d'une approche à sens unique sur le contrôle de la pollution pour se diriger vers des politiques qui reconnaissent et répondent aux liens d'interdépendance entre notre système socio-technologique et notre environnement. Intégrer la perspective de l'environnement, de la santé et du bien-être dans l'agenda politique à long-terme demandera une collaboration efficace entre la Commission, les agences européennes et les autres parties prenantes impliquées dans la génération du savoir.

Retrouvez le rapport dans son intégralité ;

www.eea.europa.eu/about-us/governance/scientific-committee/reports/report-of-the-eea-scientific/view

L'association ORÉE lance de nouvelles fiches pratiques sur l'écologie industrielle et territoriale à destination des collectivités. Documents disponibles sur www.oree.org/ecologie-industrielle.html.



Dans le Journal (officiel) de l'Union européenne



JO C295 du 3 septembre 2014 : Rapport de la Cour des comptes européenne intitulé : « Le FEDER a-t'il contribué au développement des pépinières d'entreprises ? ». L'auditeur de la CCE résume son rapport ainsi : « la qualité des infrastructures est généralement bonne, mais la performance des pépinières en matière de soutien offert aux entreprises clientes laisse à désirer ». Comme souvent la CCE souligne le manque de mesure de l'impact et de l'efficacité des interventions financées par le FEDER mais aussi de l'efficacité et des résultats.

Rapport à retrouver sur : www.eca.europa.eu/fr/Pages/AuditReportsOpinions.aspx

JO L244 du 19 août 2014 : Règlement d'exécution fixant les modalités spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement instituant un instrument européen de voisinage.

JO L227 du 31 juillet 2014 : Règlement délégué relatif au soutien au développement rural par le FEADER. Ce règlement précise l'application du règlement 1305/2013 sur les points suivants : jeunes agriculteurs, agro-environnement et climat, races locales menacées, boisement, développement des exploitations agricoles et forestières, systèmes de qualité et promotion, programmes d'échanges et visites d'exploitations, exclusion du double financement, bien-être des animaux, coopération, prêts commerciaux, investissements, etc.

JO C249 du 31 juillet 2014 : Lignes directrices de l'UE concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers.

JO C215 du 9 juillet 2014 : Appels à propositions au titre de l'entreprise commune (joint undertaking) « Piles à combustible et hydrogène 2 ou FCH2 » et au titre du partenariat public-privé sur les bio-industries (bio-based industries ou BBI). Plus d'infos sur www.fch-ju.eu/ et sur <http://biconsortium.eu/>

JO C204 du 1er juillet 2014 : Lignes directrices de l'UE concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020.

JO C 198 du 27 juin 2014 : Communications de la Commission concernant d'une part l'encadrement des aides d'État pour la recherche, le développement et l'innovation, d'autre part les lignes directrices concernant les aides d'État à finalité régionale pour la période 2014-2020 et celles visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques, les aides d'État en faveur des œuvres cinématographiques et celles aux aéroports et aux compagnies aériennes.

JO L180 du 20 juin 2014 : Décision d'exécution établissant la répartition par État membre des ressources du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). La France est dotée d'un budget de près de 588 M€ (euros courants) pour la période 2014-2020.

JO L178 du 18 juin 2014 : Décision d'exécution établissant la liste des programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG) et indiquant le montant du soutien apporté par le FEDER à chaque programme.

L169 du 7 juin 2014 : Décision relative à un programme visant à soutenir les PME qui exercent des activités de R&D : le programme EUROSTARS.

Dans ce même JO plusieurs Règlements établissant les entreprises communes « Médicaments innovants 2 », « Clean sky 2 », Piles à combustible et hydrogène 2 », « ECSEL » (Electronic Components for European Leadership) et entreprises conjointes « assistance à la vie active », « métrologie » et « essais cliniques » (EDCTP II).

Plus d'infos sur les appels lancés par ces partenariats public-privé sur

www.horizon2020.gouv.fr/cid81190/lancement-des-sept-partenariats-public-privé-et-publication-des-premiers-appels-dans-horizon-2020.html



Communications (COM) et Staff Working Documents (SWD)

à retrouver sur <http://eur-lex.europa.eu>



COM(2014)473 du 23 juillet 2014 : Sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale : investissement pour l'emploi et la croissance qui contient le rappel des objectifs de concentration, de définition des objectifs et des résultats clairs, d'augmentation du poids à donner aux villes, d'association des partenaires à tous les niveaux, ...

COM(2014)520 du 23 juillet 2014 : Efficacité énergétique : quelle contribution à la sécurité énergétique et au cadre d'action 2030 en matière de climat et d'énergie?

Cette communication fait un bilan et dresse des perspectives par rapport aux objectifs fixés pour 2030. Elle lie explicitement les questions d'efficacité énergétique avec celles de sécurité énergétique. Elle confirme que l'objectif de 20% de réduction de la consommation énergétique devrait être atteint en 2020. Elle regrette que seuls 5 États membres aient notifié la transposition complète de la directive relative à l'efficacité énergétique (dont le délai de transposition a pourtant expiré mi-juillet) de même les retards concernant la mise en œuvre de la directive sur la performance énergétique des bâtiments.

Elle souligne la nécessité de mobiliser les financements partenariaux public-privé sur ces opérations en utilisant (c'est répété à plusieurs reprises) les systèmes innovants de financement soit dans le cadre de la programmation FEDER soit dans Horizon 2020 ou bien dans l'instrument PF4EE qui devrait voir le jour dans le cadre de LIFE. Au final la Commission estime que l'objectif de réduction de 30% de la consommation énergétique doit être maintenu et accessible.

COM(2014)477 du 22 juillet 2014 : « Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen. »

Le patrimoine européen est reconnu comme richesse commune à l'ensemble de l'Union européenne et ressource précieuse pour la croissance économique, l'emploi et la cohésion sociale. Il est donc sujet à une responsabilité commune quant à sa préservation, notamment pour la protection de la diversité culturelle. Cette communication analyse les incidences économiques et sociales du patrimoine culturel et quelles mesures l'UE pourrait prendre pour accroître sa valeur intrinsèque et tirer parti de son potentiel économique et sociétal. Actuellement la conservation, la promotion et la gestion du patrimoine culturel bénéficient du soutien des Fonds structurels et d'investissement de l'UE. Une plateforme d'assistance technique pour les instruments financiers (FI-TAP) contribue aussi financièrement à la conservation et l'enrichissement du patrimoine culturel.

Le patrimoine culturel apparaît comme élément central de la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, de la promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité et de la promotion de la culture comme élément essentiel de la dimension internationale de l'Union. Pour préserver, restaurer et valoriser ce patrimoine il apparaît nécessaire d'encourager la modernisation du secteur du patrimoine par des actions visant à sensibiliser la population et à éveiller l'intérêt de nouveaux publics, d'adopter une approche stratégique à l'égard de la recherche et de l'innovation, de saisir les possibilités offertes par la numérisation, d'atteindre de nouveaux publics et d'éveiller plus particulièrement l'intérêt des jeunes, de recenser les besoins en compétences et d'améliorer la formation des professionnels du patrimoine et de continuer à concevoir des modèles d'interprétation et de gouvernance.

Plusieurs événements et initiatives ont pour but de mettre en valeur et de faire découvrir le patrimoine européen ; les journées européennes du patrimoine qui ont lieu chaque année en septembre, le Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne/ Concours Europa Nostra , les Capitales européennes de la culture, le Label du patrimoine européen ou encore le volet « travail de mémoire européen » du programme Europe pour les citoyens qui encourage la réflexion sur les régimes totalitaires de l'histoire moderne de l'Europe.

COM(2014)490 du 18 juillet 2014 : « La dimension urbaine des politiques européennes – principales caractéristiques d'un programme urbain de l'UE. »

Les principes d'une « ville européenne idéale » sont inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Aussi plusieurs documents européens en définissent plus spécifiquement les objectifs tels que la charte de Leipzig, la déclaration de Tolède et l'agenda territorial de l'Union européenne 2020. Depuis 2012 l'accent est mis sur les villes et les zones urbaines comme moteur du développement économique, social et territorial de l'Union à l'instar du programme URBACT qui permet la mise en réseau de villes et l'échange d'expériences. Cependant les défis urbains deviennent de plus en plus complexes ce qui explique les appels répétés pour la mise en place d'un **programme urbain de l'UE**. Ce programme viserait à assurer une meilleure coordination des politiques, l'intégration des objectifs de développement urbain, une participation active de tous types de villes et à équilibrer les priorités au sein des programmes d'investissement européens. Cette communication appelle à poursuivre la réflexion pour définir la forme et la mise en œuvre d'un tel programme qui doit respecter, selon les parties prenantes engagées, le principe de subsidiarité et ne pas se reposer sur une nouvelle législation.

COM(2014)469 du 15 juillet 2014 : Livre vert « Tirer le meilleur parti des savoir-faire traditionnels européens : vers une extension possible de la protection des indications géographiques de l'Union européenne aux produits non agricoles ».

Les législations des États membres sur la protection des indicateurs géographiques (IG) non agricoles n'ont pas été encore harmonisées vis-à-vis des définitions, des procédures, du coût d'enregistrement, du champ de protection et des moyens d'exécution différents. Par conséquent, les IG non agricoles sont soumises à des niveaux de protection variables en fonction du pays de production. Ce livre vert vise à consulter toutes les parties prenantes sur la nécessité de renforcer la protection des IG des produits non agricoles et, le cas échéant, sur l'approche qui devrait être adoptée.

Il décrit ainsi les avantages qui découleraient d'un système harmonisé des IG tels que le potentiel économique des indicateurs, les avantages pour les consommateurs, l'impact positif sur les négociations d'accord commerciaux avec les pays tiers, la préservation et la mise en valeur des traditions, du savoir-faire, de la diversité des expressions culturelles et du patrimoine culturel européen. En termes de méthodologie cela se traduirait par une harmonisation des législations nationales, la création d'un système unique à l'échelle de l'UE et d'un processus de demande et d'enregistrement harmonisé mais aussi de prévenir les « conflits », les abus de la notoriété d'un produit, les imitations et la concurrence déloyale pour réduire les risques de tromperie.

Le 2 juillet 2014 un ensemble de Communications relatives aux perspectives économiques induites par l'intégration des exigences environnementales dans le développement des PME.

COM(2014)440 : Plan d'action vert pour les PME ; permettre aux PME de transformer les impératifs environnementaux en nouveaux créneaux d'activité économique.

Le plan d'action vert propose une orientation et un cadre clairs sur la façon dont l'UE en collaboration avec les États membres, pourra aider les PME à exploiter les créneaux d'activité économique qu'offre la transition vers une « économie verte ». Ce plan propose une série d'actions concrètes visant à améliorer l'efficacité des PME européennes, à soutenir l'entrepreneuriat vert, à exploiter les opportunités offertes par des chaînes de valeur plus vertes et à faciliter l'accès au marché pour les PME vertes.

COM(2014)446 : Initiative pour l'emploi vert : exploiter le potentiel de création d'emplois de l'économie verte.

La transition vers l'économie verte va entraîner de profondes transformations dans l'économie ce qui demandera des ajustements, notamment de manière à créer les conditions nécessaires à l'emploi vert, à combler les déficits de compétences et de main d'œuvre et à anticiper les besoins en capital humain. Cette communication vise à définir les cadres stratégiques grâce auxquels les politiques en faveur du marché du travail et de l'acquisition des compétences pourront activement soutenir l'emploi et la création d'emplois dans l'économie verte. Elle propose des solutions et des instruments visant, d'une part, à garantir une convergence des actions menées sur le front de l'emploi et en matière environnementale et, d'autre part, à contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

COM(2014)398 : Vers une économie circulaire : programme zéro déchets pour l'Europe

Cette communication officialise les prochaines étapes fixées par la Commission pour mettre en place une transition vers une économie circulaire. La transition vers une économie circulaire implique un changement complet de système, et une innovation non seulement dans la technologie mais aussi dans l'organisation, la société, et les méthodes et politiques de financement. La Commission prévoit ainsi un plan d'actions concrètes avec notamment des objectifs précis et chiffrés quant à la gestion des déchets, des investissements dédiés à cette thématique et la mise en œuvre des directives correspondantes mais aussi une pression sur les États membres avec un reporting strict quant à leurs obligations. L'accent est plus particulièrement mis sur les déchets marins, de construction et de démolition, alimentaires, toxiques ou dangereux, et les sacs plastiques.

COM(2014)397 : Proposition de Directive amendant la Directive déchets et les « Directives filles » (emballages, piles et batteries, D3E, véhicules en fin de vie, etc.)

La proposition répond à l'obligation légale de revoir les objectifs de gestion des déchets des trois Directives impliquées ; Directive 2008/98/EC sur les déchets, Directive 1999/31/EC sur l'enfouissement des déchets, et la Directive 94/62/EC sur l'emballage et les déchets d'emballage. Elle répond aussi aux objectifs de la feuille de route liée à l'efficacité énergétique, du 7ème Programme d'Action pour l'Environnement, y compris la mise en œuvre complète de la hiérarchie des déchets dans tous les États membres et le développement d'une stratégie compréhensive pour réduire les déchets alimentaires inutiles, tout en assurant un recyclage de qualité et l'utilisation des matières recyclées comme source principale et efficace de matières premières pour l'Union européenne et en limitant la récupération d'énergie des matériaux recyclés et l'enfouissement des matériaux non-recyclables.

COM(2014)445 du 1er juillet 2014 : Communication sur les possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction.

La présente initiative a pour but de promouvoir une utilisation plus efficace des ressources consommées par les bâtiments résidentiels, commerciaux et publics, nouveaux ou rénovés, et de réduire les incidences de ceux-ci sur l'environnement tout au long du cycle de vie en comblant le déficit d'informations disponibles auprès des concepteurs, entrepreneurs, constructeurs et autorités. Cette initiative vise à développer des indicateurs et des méthodes de calcul communes permettant d'évaluer la performance environnementale des bâtiments. Une attention particulière sera accordée à l'augmentation de l'utilisation des matériaux recyclés ainsi qu'à la réduction des déchets de construction et de démolition. Aussi, la Commission prendra des mesures complémentaires pour appuyer la recherche et le développement dans le domaine du recyclage et de la production de matériaux de construction à partir de déchets de construction et de démolition et pour soutenir des projets visant à démontrer que la collaboration entre les autorités publiques et le secteur privé peut donner naissance à des marchés rentables de matériaux recyclés.

COM(2014)368 du 18 juin 2014 : Programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT) : situation et perspectives.

COM(2014)350 du 13 juin 2014 : Informations financières sur le Fonds européen de développement (FED)

COM(2014)339 du 10 juin 2014 : Communication « Recherche et innovation sources d'une croissance renouvelée ».

COM(2014)332 du 6 juin 2014 : Communication relative à un cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail (2014-2020).

Cette communication dresse un bilan des progrès accomplis mais aussi des problèmes persistants en matière de sécurité au travail et propose un cadre d'action, de coopération et d'échange de bonnes pratiques pour la période 2014-2020. Ce cadre d'action ne peut être mis en œuvre qu'avec la collaboration des autorités nationales et des partenaires sociaux. C'est pourquoi un débat entre les principales parties prenantes sera organisé pour échanger sur les idées et propositions soumises dans cette communication et pour faciliter la mise en œuvre de ces actions le cas échéant.

La prévention des risques a des effets mesurables sur la productivité et la compétitivité. Elle contribue à une plus grande viabilité des systèmes de sécurité sociale et compense à long-terme les effets du vieillissement de la population. Les investissements dans la santé apparaissent de fait rentables. Les principaux défis résident dans la capacité des microentreprises et des petites entreprises à adopter des mesures de prévention des risques efficaces, améliorer la prévention des maladies liées au travail en s'attaquant aux risques existants, nouveaux et émergents et faire face à l'évolution démographique. La communication dresse aussi les grands objectifs stratégiques ; renforcer les stratégies nationales, faciliter le respect de la législation, améliorer le contrôle de l'application de la législation en matière de santé et de sécurité au travail dans les États membres, simplifier la législation existante, faire face au vieillissement de la main d'œuvre et à l'apparition de nouveaux risques, améliorer la collecte des données statistiques et développer la base d'informations et améliorer la coordination des efforts européens et internationaux en faveur de la santé et de la sécurité au travail. Sont ainsi mentionnés les principaux instruments permettant de mettre en œuvre ces objectifs ; la législation, le dialogue social, la communication et l'information, les synergies avec d'autres domaines d'action et les instruments financiers tels que le FSE (promotion de l'emploi durable et de qualité et inclusion sociale) et les autres Fonds structurels, Horizon 2020, etc.

COM(2014)335 du 2 juin 2014 : Communication intitulée : « Une vie décente pour tous : from vision to collective action ». Cette communication vise à définir un cadre européen de lutte contre la pauvreté qui inclurait les questions liées à l'inégalité, la santé, l'alimentation, l'éducation, l'énergie, l'eau, etc.

COM(2014)400 du 2 juin 2014 : Semestre européen 2014 : recommandations par pays.

COM(2014)355 du 28 mai 2014 : Communication sur l'initiative citoyenne « Un de nous ». Il s'agit de la 2ème initiative ; la première concernait la gestion de l'eau (cf. la lettre d'Enviropea 64).

COM(2014)330 du 28 mai 2014 : Stratégie européenne pour la sécurité énergétique.

Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

JO S140 du 24 juillet 2014 : Avis de marché concernant les « Bénéfices sanitaires et sociaux de la protection de la nature et de la biodiversité ».

JO S139 du 23 juillet 2014 : Avis de marché « Etude relative à l'efficacité énergétique dans les entreprises – audits énergétiques et systèmes de gestion de l'énergie ».

JO S118 du 21 juin 2014 : Avis de marché « Etude sur le financement de la biodiversité et le suivi des dépenses liées à la biodiversité dans le budget de l'UE ».

JO S113 du 14 juin 2014 : Marché de services en appui de la poursuite de la facilité de financement du capital naturel. Ce nouvel instrument de financement des projets de conservation de la nature est parti intégrante du nouveau règlement LIFE. Le cahier des charges explicite la mission dans les termes suivants ; « L'objectif du marché objet du présent appel d'offres est de soutenir la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement dans la promotion de la facilité de financement du capital naturel auprès de divers intervenants, et en particulier de candidats potentiels. Plus spécifiquement, le contractant aidera la Commission à préparer des actions de sensibilisation et d'information destinées à une série de bénéficiaires potentiels ciblés et d'autres acteurs concernés, ainsi qu'à concevoir du matériel promotionnel connexe. »

JO S111 du 12 juin 2014

- • Marché de services en appui à l'évaluation de la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.
- • Contrat cadre pour le suivi des projets LIFE, la communication sur le programme et d'autres activités connexes : le montant de ce contrat est évalué par la Commission autour de 15 M€ par an et une période de 4 ans.

JO S107 du 5 juin 2014 : Avis de marché « Matériel d'information sur la nature et la biodiversité ».

